

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION
DES ECOSYSTEMES FORESTIERS ET LE DEVELOPPEMENT
DU SUD ET DE L'EST DU CAMEROUN
16-17 Février 1999
Yaoundé - Cameroun

INTEGRATION DE LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS AU DEVELOPPEMENT RURAL DU SUD ET DE L'EST DU CAMEROUN



Edité par
Assitou NDINGA
Coordinateur régional



UICN
Union Mondiale pour la Nature



MINEF

Publié par : L'UICN - Union mondiale pour la nature , Yaoundé, Cameroun

Droits d'auteur : 1999 : UICN
La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales et notamment éducatives est autorisée avec permission préalable des détenteurs des droits d'auteur. La reproduction à des fins commerciales et notamment en vue de la vente est interdite sans permission écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur.

Imprimé par : Imprimerie Saint-Paul BP. 763 Yaoundé, Cameroun.

Composition : UICN – Programme Afrique Centrale

Conception de couverture : NDINGA Assitou

Photo en couverture : Route Abong-Bang - Lomié (pendant la saison des pluies)

Disponible auprès de : UICN – Programme Afrique Centrale, BP. 5506
Yaoundé, Cameroun, Email: roca.iucn@camnet.cm

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage de même que sa présentation ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN en ce qui concerne le statut juridique ou l'autorité de quelque Etat, territoire ou région que ce soit ou en ce qui concerne la délimitation de leurs frontières. Le présent ouvrage financé par la Commission européenne ne reflète pas nécessairement l'opinion de cette institution.

INTEGRATION DE LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS AU DEVELOPPEMENT RURAL DU SUD ET DE L'EST DU CAMEROUN

Edité par
Assitou NDINGA
Coordinateur régional

Yaoundé, Cameroun
16-17 Février 1999

UICN - Union mondiale pour la nature
CEFDHAC -Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et
Humides d'Afrique Centrale

1999

*A la mémoire de Jos Berlin, de nationalité néerlandaise,
de Caroline DUBOIS, de nationalité française (tous deux du WWF)
et du Docteur Samuel NDOUMBE MANGA, de nationalité camerounaise
(de l'Université de Dschang), morts pour la conservation des écosystèmes forestiers.*

UICN - Union mondiale pour la nature

Fondée en 1948, l'Union mondiale pour la nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique : plus de 900 membres dans 138 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plans local, régional et mondial, l'Union mondiale pour la nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

Le Programme Afrique Centrale contribue au plan régional à la réalisation de la mission de l'UICN. Il permet à l'Union de mieux adapter ses interventions aux réalités régionales et d'intégrer les connaissances et les avis des ressortissants de la région dans la vision globale de gestion durable de la diversité biologique.

Le Programme Afrique Centrale s'emploie à conseiller, promouvoir l'application des principes et des instruments internationaux de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, et à favoriser la mise en oeuvre des moyens nécessaires à améliorer la gestion de l'environnement ainsi que l'échange d'idées, d'informations et d'expériences sur le sujet.

CEFDHAC- Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale

La CEFDHAC est la concrétisation de la volonté politique des Etats d'Afrique centrale réunis à Brazzaville en mai 1996. Elle constitue un cadre de concertation en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

La CEFDHAC est ouverte à tous les intervenants dans le secteur forestier de la sous - région, notamment les Politiques (Parlementaires et Ministres), les Techniciens, le Secteur privé et les ONG, qui souscrivent à la Déclaration de Brazzaville.

Actuellement, les pays concernés par la CEFDHAC sont : le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda et Sao Tomé et Principe.

Liste des abréviations

AAPPEC	: Association pour l'Auto-Promotion des Populations de l'Est-Cameroun
APFT	: Avenir des Peuples des Forêts Tropicales
BBC	: British Broadcasting Corporation
CARPE	: Central African Regional Program for the Environment
CEFDHAC	: Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale.
CENADEFOR	: Centre National de Développement des Forêts
CIB	: Congolaise Industrielle des Bois
CIRAD-Forêt	: Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
CRTV	: Cameroon Radio and Television Corporation
ECOFAC	: Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale
FAO	: Food and Agricultural Organisation
GEF-Cameroun	: Global Environment Fund-Cameroun
GTZ	: Agence de coopération technique allemande
IFIA	: Interafrican Forest Industries Association
MINEF	: Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun.
MINEF-NEMP	: Ministère de l'Environnement et des Forêts-National Environmental Management Plan
MINPAT	: Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire.
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
OAB	: Organisation Africaine du Bois
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM	: Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PNGE	: Plan National de Gestion de l'Environnement
PRGIE	: Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
RCA	: République Centrafricaine
RFI	: Radio France Internationale
SNV	: Organisation néerlandaise de développement
TIB	: Transformation intégré du Bois
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
WCS	: Wildlife Conservation Society
UICN	: Union mondiale pour la nature
UICN/DJA	: Union mondiale pour la nature-Projet Dja
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
WWF	: World Wide Fund for Nature
WWF-CARPO	: World Wide Fund for Nature –Central African Regional Programme Office



Photo de famille

Remerciements

L'UICN et la CEFDHAC remercient toutes les personnes ayant contribué à la réussite de la conférence internationale sur les forêts du Sud et de l'Est du Cameroun et, tout particulièrement, Son Excellence Monsieur Sylvestre Naah Ondoa, Ministre de l'Environnement et des Forêts, Son Excellence Justin Ndioro, Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, et Monsieur Friedrich Nagel, Chef de Délégation de la Commission européenne au Cameroun.

Le financement de la présente conférence a été assuré par la Commission européenne. Qu'elle soit ici sincèrement remerciée.

Table des matières

1 - PRINCIPALES MOTIVATIONS DE LA CONFERENCE.....	12
INTRODUCTION.....	12
1.1 Justification.....	12
1.2 Aperçu des principaux problèmes.....	13
1.3. Questions prioritaires abordées.....	14
1.4. Synthèse des débats.....	14
1.4.1. Session 1 : « Interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers ».....	14
1.4.2. Session 2 : « Interactions entre les exploitations forestières, la chasse, le braconnage et les intérêts des populations locales ».....	16
1.4.3. Session 3 : « Les outils pour intégrer les besoins de développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun »	18
1.5. Niveaux d'action.....	20
2 - SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN GROUPES.....	21
2.1. Méthodologie de travail	21
2.2. Groupe de travail 1 : Interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers.....	21
2.2.1. Constat	21
- Impacts positifs.....	21
- Impacts négatifs.....	22
- Recommandations.....	22
- Recommandations générales.....	22
2.3. Groupe de travail 2 : Interactions entre les exploitations forestières, la chasse, le braconnage et les intérêts des populations locales	23
2.3.1. Constat	23
2.3.2. Recommandations.....	23
- Administration forestière (MINEF).....	23
- Exploitants forestiers.....	23

- ONG, projets et initiatives régionales et nationales.....	24
- Bailleurs de fonds.....	24
2.4. Groupe de travail 3 : Les outils pour intégrer les besoins en développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun.....	25
2.4.1. Constat	25
2.4.2. Recommandations.....	25
2.4.3. Recommandations d'engagement des parties prenantes.....	26
- IFIA	26
- ONG.....	26
- Bailleurs de fonds.....	26
3. COMMUNIQUE FINAL.....	27
4. ECONOMIE DES ALLOCUTIONS PRONONCÉES.....	30
4.1. Allocution du Coordinateur Régional pour l'Afrique Centrale de l'UICN.....	30
4.2. Allocution du Chef de Délégation de la Commission européenne.....	31
4.3. Allocution de Son Excellence Monsieur le Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire.....	32
4.4. Allocution de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts	32
Références bibliographiques.....	34

Bureau de la Conférence

- **Président** : Son Excellence Monsieur Sylvestre Naah Ondo, Ministre de l'Environnement et des Forêts;
- **Vice-Président** : Son Excellence Monsieur Justin Ndioro, Ministre des Investissements Publics et l'Aménagement du Territoire;
- **Premier Rapporteur** : Monsieur Samy Mankoto Ma Mbaelele, UNESCO - France
- **Deuxième Rapporteur** : Madame Ursule Zang Zang, MINEF – Cameroun

Comité d'organisation

- Président** : M. Assitou Ndinga, UICN
- Premier Vice Président** : M. Appolinaire NKOULOU, MINEF
- Deuxième Vice Président** : M. Samuel MAKON WEHIONG, UICN/ CEFDHAC

- Membres** :
 - M. Hans Peter SCHADEK, Commission européenne
 - M. Michel NGUEGANG, Cellule de Coordination Cameroun/ Union européenne
 - M. BIHINI Won Wa Musiti, UICN
 - M. Yadji BELLO, MINEF
 - M. MVOTO OBOUNOU, MINEF
 - M. Ernest NYOUNG NYOUNG, MINPAT
 - M. Jean Pierre KEDI, MINPAT
 - M. Joseph HENGA, MINPAT
 - Mme Angèle LUH MBAZOA, UICN/CRTV
 - M. Jean Marie ASSENE NKOU, Association des Exploitants Forestiers Nationaux
 - M. Pierre CHEKEM, ONG

Avant-propos

Voici les principaux messages de la conférence internationale sur la conservation des écosystèmes forestiers et le développement du Sud et de l'Est du Cameroun qui a eu lieu à Yaoundé, Cameroun, les 16 et 17 février 1999. Les sujets de communication ont été structurés suivant trois thèmes principaux: l'analyse des interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers; l'analyse des interactions entre les exploitations forestières, le braconnage, la chasse et les intérêts des populations locales (Bantous et Baka), et l'identification des outils pour intégrer les besoins en développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun. Lesdits sujets ont été organisés également de manière à dégager le constat des problèmes, à mettre en évidence les facteurs qui empêchent le développement harmonieux du secteur forestier, à suggérer des solutions concrètes et des recommandations pour y remédier ainsi qu'à définir les responsabilités au niveau des actions à mener.

Les exposés en séances plénières ou en groupes de travail ont été suivis de débats qui ont permis aux participants d'échanger leurs points de vue et d'apporter leurs contributions à une meilleure compréhension des problèmes soulevés, contributions souvent basées sur des études de cas ou des résultats de recherches menées sur le terrain.

La conférence qui a attiré un public important (plus de deux cent sept participants), parmi lequel les autorités politiques et administratives camerounaises, les chercheurs, les responsables et les gestionnaires des administrations forestières centrales et provinciales, les représentants des universités, du secteur privé, des organisations internationales, des ONG et des médias nationaux et internationaux, a illustré une fois encore trois des forces de l'UICN et de la CEFDHAC: leur pouvoir de rassembler, leur savoir-faire en matière d'organisation des colloques d'envergure internationale et la capacité de ses membres et partenaires de se saisir des aspects nouveaux des grands débats d'aujourd'hui sur la conservation et le développement durable.

Les présents messages sont promis à devenir un document de référence pour tous ceux qui se posent des questions sur la place véritable des infrastructures routières et de l'exploitation forestière dans le développement du Sud et de l'Est du Cameroun. Ils nous plongent dans la réalité de cette partie de ce pays, évitant le piège de rester trop abstrait lorsqu'il s'agit des impératifs de la conservation, mais aussi ramenant la réflexion des lecteurs à la nécessité d'assurer la pérennité des ressources forestières. Ainsi, contrairement à certaines perceptions courantes, la conservation des ressources de la diversité biologique et le développement social et économique ne sont pas forcément antinomiques, bien au contraire; un développement sain se nourrit, s'entretient grâce aux ressources forestières utilisées en bon père de famille, dans une perspective de longue durée.

Le premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale qui doit se tenir à Yaoundé en mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales est l'occasion de susciter un choc psychologique et médiatique permettant l'intériorisation par chaque partie prenante des présents messages et, partant, leur matérialisation.

Les résultats des actions déjà entreprises en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans le Sud et l'Est du Cameroun sont encore en deçà des objectifs escomptés. Ce document est un appel à tous ceux qui pourraient travailler à les atteindre: Gouvernement camerounais, Autorités politiques et administratives, Techniciens, Secteur privé, Agences de coopération, ONG et Populations locales.

Assitou Ndinga
Coordinateur régional

1- PRINCIPALES MOTIVATIONS DE LA CONFÉRENCE

Introduction

La présente conférence internationale est née de la rencontre des intérêts exprimés, pour aider à la conciliation des besoins locaux et nationaux en développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun, par le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), le projet UICN/Dja et la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC). Elle constitue un pas nécessaire vers des actions concrètes et cohérentes en vue d'un développement durable des Provinces du Sud et de l'Est du Cameroun. Dudit objectif, il transparaît que, d'une part, les ressources de la diversité biologique forestière du Sud et de l'Est du Cameroun sont en danger de disparition face aux activités de développement, et, d'autre part, la gestion durable des ressources de la diversité biologique dans cette partie du Cameroun est du ressort de toutes les parties prenantes, particulièrement du MINEF.

Ainsi, les travaux de la conférence ont réuni la majorité des personnes et/ou organisations impliquées dans le domaine d'intérêt ainsi défini, et mis à profit en particulier l'expérience acquise par l'administration forestière centrale et locale camerounaise, le secteur privé, les organisations internationales, les médias nationaux et internationaux, les initiatives régionales ou locales, entre autres : Direction des Forêts, Direction de la Faune, Direction des Travaux Publics, ONADEF, ECOFAC, UICN/Dja, WWF, SNV, PRGIE-Cameroun, CARPE, IFIA, Groupe Rougier, Groupe Bolloré, Groupe Thanry, PALLISCO, GEF-Cameroun, PNGE, WCS, Rainforest Foundation, CRTV, BBC, RFI, TV5, Africa N°1, Deutsche Welle, AFP.

1.1 Justification

Le Sud et l'Est du Cameroun sont situés dans le domaine forestier camerounais, dans les Provinces des mêmes noms. Ce domaine forestier occupe une superficie d'environ 116.784 km², à peu près 79% de la superficie de ces deux Provinces, comprises entre 2° et 6°30 de latitude Nord, et 10°20 et 16° de longitude Est (MINEF-NEMP, 1996). La population humaine, d'environ 1.085.468 habitants, est constituée d'ethnies appartenant aux groupes Bantous et Pygmées. Les sols supportent un ensemble de formations forestières sempervirentes, de forêts denses et humides semi-caducifoliées et des forêts marécageuses dont certaines sont encore très peu perturbées par les activités humaines. La carte de végétation au 1/500.000 de la phase III de l'inventaire forestier, publiée par CENADEFOR en 1988, montre des zones de végétation transformées par les pratiques agricoles, à l'intérieur de la Réserve de Faune du Dja, à l'Ouest (dans la région de Mékas) et au Nord (entre Etou et Ekom). La diversité biologique, grâce notamment à ces forêts, est remarquablement grande: environ 160 espèces végétales, 70 espèces de mammifères dont une douzaine d'espèces de primates, 90 espèces d'oiseaux dont des espèces protégées ou en voie de disparition telles que Gorille, Eléphant, Chimpanzé et Picatharte chauve (Sournia, 1998).

Cette région couvre environ 40% des aires protégées du Cameroun dont la Réserve de Faune du Dja, 550.000 ha, site du Patrimoine Mondial et Réserve de la biosphère; d'autres zones de grande biodiversité sont en cours de classement, NKI, LOBEKE et BOUMBA BEK.

Ces ressources biologiques diverses d'importance locale, nationale et mondiale sont d'une part partagées par plusieurs pays de la région (Congo-Brazzaville, Centrafrique, Cameroun et Gabon), mais d'autre part, leur utilisation durable et leur conservation ne sauraient être assurées sans la mise en place d'un cadre d'intervention des différents acteurs du développement des provinces considérées et d'un mécanisme de suivi et évaluation des actions convenues.

Le Gouvernement a adopté un plan de zonage du Cameroun méridional et favorisé la réalisation de nombreuses activités de développement et de conservation de ses ressources biologiques. Ces activités concernent: l'exploitation forestière, l'ouverture et le reprofilage des routes, la mise en œuvre des projets de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, financés par divers donateurs dont la Commission européenne, le Gouvernement des Pays-Bas, le GEF et l'UNESCO. Soucieux d'assurer la pérennité des ressources de la diversité biologique du Sud et de l'Est du Cameroun, il prévoit les activités suivantes: matérialisation du plan de zonage du Cameroun méridional; promotion des exploitations forestières à impact réduit; réduction du braconnage; satisfaction des aspirations des populations locales (Bantou et Baka) à un mieux être, et mise en place d'un mécanisme de planning, suivi et évaluation de toutes ces actions.

1.2 Aperçu des principaux problèmes

Les activités économiques du secteur formel dans le Sud et l'Est du Cameroun sont, principalement, l'exploitation forestière, deuxième source de revenus du Cameroun après le pétrole. Environ 30% de la superficie de cette zone est aujourd'hui sous exploitation forestière et produit en terme de bois 3/5 de la production nationale. Cette activité a un impact direct, qualitatif et quantitatif, sur les ressources de la diversité biologique; plus spécifiquement, elle figure au nombre des causes de la dégradation des habitats forestiers et du braconnage. Par ailleurs, parmi les pratiques des activités économiques informelles et de subsistance dans ces provinces, la culture sur débroussaillage et brûlis (technique couramment employée par les communautés rurales) est citée comme une des causes principales de la destruction des forêts tropicales. Le braconnage et le commerce illégal des espèces fauniques protégées ou en voie d'extinction, telles que les gorilles, éléphants, chimpanzés, sont répandus dans ces provinces. Heureusement, la faible densité moyenne de population humaine et les faibles revenus et pouvoir d'achat ont eu pour effet de limiter les taux de déboisement, ceux-ci s'étant maintenus aux environs de 200.000 ha/an (MINEF, 1997). En revanche, la pratique des coupes sélectives, l'accroissement des exploitations forestières sous vente de coupes, l'ouverture des axes de désenclavement de ces provinces et la multitude des activités de conservation et d'utilisation de la diversité biologique ne permettent pas de garantir la protection à long terme des ressources forestières en l'absence d'un cadre cohérent conçu et appliqué à cette fin. Les problèmes sont aggravés par l'insuffisance de personnel formé à la gestion des ressources biologiques dans une optique d'utilisation durable et de conservation, aussi bien dans les administrations centrales et locales que dans les concessions d'exploitation forestière, l'insuffisance de la participation des autres administrations compétentes du pays, des populations et du secteur privé à la planification et aux décisions concernant l'utilisation des ressources de la diversité biologique, et le manque de coordination des activités de gestion menées par les divers intervenants dans ces provinces.

1.3. Questions prioritaires abordées

En raison de leurs avantages comparatifs, l'UICN et la CEFDHAC ont apporté un appui au Gouvernement de la République du Cameroun dans la sensibilisation de l'opinion nationale et internationale aux interactions entre les exploitations forestières, les infrastructures routières, les populations locales (Bantous et Baka) et la faune sauvage. Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- analyser les interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers;
- analyser les interactions entre les exploitations forestières, le braconnage, la chasse et les intérêts des populations locales (Bantous et Baka), et
- proposer au Gouvernement ainsi qu'aux autres parties prenantes les outils pour intégrer les besoins en développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun.

1.4. Synthèse des débats

1.4.1. Session 1 : « Interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers ».

* La mise en place des infrastructures routières affecte forcément les écosystèmes naturels. Les différentes communications ont fait ressortir le fait qu'à côté du désenclavement et de ses effets induits tels que la valorisation des ressources naturelles et la réduction des coûts de transport qu'il entraîne, ou encore le développement du tourisme, l'on observe, trop souvent l'accroissement du braconnage, la destruction des écosystèmes et la rupture des équilibres naturels, la propagation des maladies sexuellement transmissibles ou encore l'augmentation incontrôlée des surfaces agricoles.

* Les participants ont insisté sur la nécessité de réaliser les études d'impact et la prise en compte des recommandations de celles-ci dans les projets d'infrastructures routières ou autres projets d'équipements ruraux de façon à atténuer les effets négatifs de ces impacts sur l'environnement.

* La pertinence de la notion d'appropriation du réseau routier par la Commune a été relevée. « Qui paye, qui entretient ? ». L'expérience a montré que les populations locales, de par les habitudes acquises par le passé dans le cadre des travaux communautaires, acceptent d'entretenir les routes, mais il se pose un problème de manque d'expertise (personnel qualifié) et de moyens, notamment financiers.

* Les participants ont noté que le principe d'unicité de caisse constitue l'un des facteurs de blocage dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation amorcée par le Gouvernement. Cette situation affaiblit le pouvoir tant politique qu'économique de la mairie et des Conseils municipaux qui sont marginalisés dans le processus de prise de décisions.

* Il a été suggéré une décentralisation effective et une démocratisation des structures locales, par le renforcement des capacités d'intervention de la mairie; ce qui devrait permettre à ces entités administratives de base de traiter d'égal à égal avec les partenaires économiques.

* La relation qu'entretiennent les Baka avec la route a fait l'objet d'un échange très intéressant. L'étude menée par le Programme APFT dans l'Est du Cameroun a permis de lever certaines «idées reçues»: il n'y a pas «fixation des Baka» en bordure de route. Apparemment, la route ne constituerait pas un facteur défavorable à l'appropriation de l'espace par les Baka qui l'intègrent plutôt comme ligne de front ou de démarcation qui empêche la désorganisation des clans. Mais quelques participants ont souligné le rôle ambivalent de la route, en tant que voie d'évacuation et de commercialisation de gibier agissant comme tel sur les Baka et pouvant affecter leurs comportements.

En tout état de cause, il a été admis que tout projet d'aménagement de la forêt doit pouvoir intégrer la notion «d'ethnobiodiversité» qui prend en compte la conservation de l'identité culturelle des populations autochtones qui y vivent, notamment des Baka.

Documents et exposés

1. Evaluation d'impacts des infrastructures routières sur les écosystèmes forestiers : cas du Sud et de l'Est du Cameroun, **M. Dieudonné Bitondo, Université de Dschang (Cameroun)**
2. L'appropriation du réseau routier rural par la Commune : une stratégie de protection de l'écosystème forestier, **M. Pierre Titi Nwel, Université de Yaoundé I (Cameroun)**
3. Les Pygmées Baka en bordure de route : une menace à l'écosystème forestier ?, **M. Christian Leclerc, APFT/ORSTOM (France)**



Les Infrastructures routières : nécessité ou non ?

1.4.2. Session 2 : « Interactions entre les exploitations forestières, la chasse, le braconnage et les intérêts des populations locales ».

* Les impacts souvent moins médiatisés qu'engendre l'exploitation forestière ont été mis en évidence, notamment l'apparition et la recrudescence de certaines maladies comme l'Ebola parmi les ouvriers des sociétés forestières, la disparition et/ou l'apparition de certaines espèces végétales ou animales, l'augmentation des activités extractives associées à l'exploitation et l'amélioration des techniques de chasse.

* Il a été démontré que les chasseurs arrivent à prélever trois à quatre fois plus de biomasse faunique qu'il n'en faut dans les parcelles de coupe-bois créées par les exploitants forestiers.

* L'importance des aires protégées en tant que laboratoires naturels qui doivent être « mis en défens » tant que les règles de gestion durable sur des surfaces beaucoup plus importantes n'ont pas été trouvées a été soulignée comme mesure de prudence et de sécurité à prendre en compte dans la politique d'aménagement du territoire.

* Le Projet ECOFAC a été encouragé dans ses efforts visant à élaborer le plan d'aménagement de la Réserve de biosphère du Dja qui participe au réseau national de réserve de biosphère et site du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il a été noté que le projet de zonage de la Réserve de Faune du Dja remplit bien les trois fonctions fondamentales d'une réserve de biosphère, à savoir fonction de conservation, de développement et de logistique, c'est-à-dire d'appui à la recherche, à la formation et à la sensibilisation.

* Le concept de réserve de biosphère transfrontière en tant qu'instrument pour le renforcement de la coopération scientifique et la promotion d'une culture de la paix « Parks for Peace » entre les peuples, devrait être privilégié dans le cadre de la gestion des ressources naturelles partagées. L'initiative du Programme ECOFAC et du WWF-CARPO de création d'une réserve transfrontière ciblée sur la Réserve de Faune du Dja et Nki au Cameroun, Minkébé au Gabon et la Réserve de Biosphère d'Odzala au Congo est à poursuivre et à encourager.

Documents et exposés

1. Des tenues de palabre à la gestion en partenariat : place et rôle possible de l'exploitation forestière dans la gestion des ressources naturelles, **MM. Philippe Auzel et Cédric Vermeulen, APFT/ (Belgique)**
2. Problématique de la conservation autour de la réserve de faune du Dja et stratégie d'intervention du Programme ECOFAC, **M. Jean-Paul Vautherin, Programme ECOFAC (Cameroun)**
3. Developing a framework for sustainable wildlife exploitation in South-east Cameroon: analysis of regional workshop organised by WWF-CPO, **M. Michael B. Vabi, WWF (Cameroun)**
4. Les Pygmées et l'exploitation forestière industrielle : cas des Bagyéli du Sud-Ouest Cameroun, **M. Jacques Ngoun, PLANET SURVEY (Cameroun)**



Piège à câble : mode d'exploitation non durable de la faune.

1.4.3. Session 3 : « Les outils pour intégrer les besoins en développement et la conservation des écosystème forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun »

* La question fondamentale a été de savoir comment concilier «Economie et Ecologie»; bref, comment concilier la conservation de la diversité biologique, la quête vers le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées ?

* Il convient de renforcer les capacités nationales (capacity building) des administrations forestières en matière de législation et de sensibilisation du public, de façon à combattre les économies souterraines et le laxisme des entreprises informelles qui consentent un manque à gagner à l'Etat.

* Parlant de l'implication des populations locales, un des délégués a traduit le sentiment de ces acteurs qui voudraient d'une «usine au pied de l'arbre !». Mais cette question complexe de localisation du site d'implantation d'une usine sur les aires de coupe a fait l'objet d'un débat nourri et des recommandations au sein du groupe de travail 3, en relation avec les besoins en infrastructures routières.

* Dans la perspective d'une gestion conjointe des massifs forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun, il a été reconnu la nécessité de prendre en compte le pluralisme de gestion qui caractérise la région et de faire appel aux facilitateurs, médiateurs, pour organiser les discussions de terrain entre les différents acteurs.

* Compte tenu de l'expérience de plus de cinquante ans accumulée par l'UICN, les participants ont reconnu que cette Organisation Non Gouvernementale, qui réunit plus de 900 membres parmi lesquels les Etats, les Agences gouvernementales, les ONG, est la mieux placée pour jouer efficacement le rôle de médiateur et de facilitateur entre les différents acteurs sur le terrain.

Documents et exposés

1. Comment concilier développement et gestion forestière, **M. Jean Jacques Landrot , IFIA (France)**
2. Gérer le pluralisme dans le Sud et l'Est du Cameroun, **MM. Jean Claude Nguinguiri, Georges Mouncharou et Karin Augustat, UICN, UICN/Dja et GTZ (Cameroun)**
3. Perspectives d'une gestion conjointe des massifs forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun , **M. Alain Karsenty, CIRAD-Forêt (France)**



Participation des populations locales (Baka) à la régénération des forêts



Jeune Moabi (*Baillonella toxisperma*)

1.5. Niveaux d'action

Pour stimuler ou renforcer le partenariat et la gestion contractuelle des ressources forestières du Sud et de l'Est du Cameroun, voire pour en initier d'autres, il importe d'ouvrir un dialogue sur les interactions entre les infrastructures routières, les exploitations forestières, la chasse, le braconnage et les intérêts des populations. Sont indissociablement concernés par ce dialogue, les populations locales, les élites nationales, les gestionnaires des ressources naturelles, le secteur privé, les autorités administratives et politiques et la communauté internationale.

Chaque partie prenante devrait prendre des engagements concrets pour sa contribution à la gestion durable des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun. A titre indicatif :

- * les exploitants forestiers devraient s'engager à établir et appliquer un code de bonne conduite pour empêcher le braconnage dans leurs concessions;

- * le Gouvernement devrait s'engager à mieux faire valoir la législation existante et à appuyer activement les efforts des exploitants forestiers et de tous ceux qui luttent contre le braconnage;

- * les Projets et les ONG intervenant sur le terrain devraient manifester la volonté de coordonner leurs actions et de maintenir un forum de débat et d'initiatives communes;

- * les ONG «lobbyistes» en Europe devraient s'engager à être plus objectives et constructives dans leurs campagnes médiatiques et à mieux tenir compte des besoins en développement des populations locales;

- * enfin, les bailleurs de fonds s'engageront à être plus fermes dans l'application des standards environnementaux qu'ils se sont donnés dans le cadre de leurs programmes de coopération.

D'autres recommandations d'engagement ressortent de la synthèse des travaux en groupes (chapitre 2).



2 - SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN GROUPES

2.1 Méthodologie de travail

* La démarche adoptée par la conférence a consisté à appréhender la problématique de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun en termes d'enjeux sociologiques, économiques et écologiques. «Qui fait quoi, où, quand, comment et avec quels moyens ?», pour reprendre l'expression chère à un délégué.

* Les sujets de communication ont été structurés suivant les trois thèmes principaux de la Conférence de manière à dégager le constat des problèmes, à identifier les facteurs qui entravent le développement harmonieux du secteur forestier, à suggérer des solutions concrètes et des recommandations pour y remédier et à définir les responsabilités au niveau des acteurs locaux.

* Après une série d'exposés, une période de débat a permis aux participants d'échanger leurs points de vue et d'apporter leurs contributions souvent basées sur des études de cas ou des résultats de recherches menées sur le terrain.

2.2 - Groupe de travail I : Interactions entre les infra-structures routières et les écosystèmes forestiers

- **Modérateur** : Monsieur Joseph Mengang Mewondo, MINEF, Cameroun
- **Premier rapporteur** : Monsieur Jean Mboulou, Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement , Gabon
- **Deuxième rapporteur** : Monsieur Dieudonné Bitondo, Université de Dschang, Cameroun

2.2.1. Constat

Impacts positifs

- * Désenclavement ;
- * Valorisation des ressources naturelles ;
- * Réduction des coûts de transport ;
- * Amélioration de la sécurité territoriale ;
- * Appropriation locale (gestion par les communes des infrastructures routières) ;
- * Création d'emplois ;
- * Développement du tourisme.

☞ Impacts négatifs

- * Accroissement du braconnage ;
- * Propagation des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) ;
- * Destruction des écosystèmes et rupture des équilibres naturels ;
- * Pollutions diverses ;
- * Détérioration de la sécurité alimentaire notamment pour les populations autochtones ;
- * Prolifération des routes intermédiaires ;
- * Appauvrissement de la biodiversité ;
- * Accroissement des coûts d'entretien routier ;
- * Augmentation incontrôlée des surfaces agricoles.

☞ Recommandations

- * Etudes d'impacts environnementaux préalables (y compris pour les routes forestières) et, suivi et évaluation des recommandations;
- * Renforcement de la lutte antibraconnage ;
- * Soumission de la création des routes forestières à l'approbation de toutes les administrations concernées ;
- * Respect des textes réglementaires en vigueur ;
- * Elaboration d'un plan de développement des infrastructures routières en tenant compte du plan de zonage ;
- * Implication des populations locales dans la création des routes ;
- * Coordination interministérielle ;
- * Coordination des actions des bailleurs de fonds.

Recommandation générale



- * Mise en place des groupes de travail pour le suivi des actes de la conférence.

Document et exposé

1. The impact of European Community aid programme on the South-east Cameroon rainforests, **M. Simon Counsell, the Rainforest Foundation (Grande Bretagne)**



Route forestière dans l'Est

2.3 - Groupe de travail 2 : Interactions entre les exploitations forestières, la chasse, le braconnage et les intérêts des populations locales

- **Modérateur** : Monsieur Michael Vabi, WWF, Cameroun

- **Premier rapporteur** : Monsieur Philippe Auzel, APFT, Cameroun

- **Deuxième rapporteur** : Monsieur Djoh A Ndiang, MINEF, Cameroun

2.3.1. Constat

- * Absence d'actions pour la conservation de la diversité biologique dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) ;
- * Problème d'alimentation dans les concessions forestières ;
- * Chasse sur ordre (influence des populations urbaines) ;
- * Problème de pôle économique (concentration de la population) ;
- * Problème du rôle des grumiers dans le transport du gibier ;
- * Problèmes liés à la responsabilisation des différents acteurs ;
- * Faibles surfaces des UFA ;
- * Problème de financement des tests pour l'aménagement forestier durable par les exploitants forestiers ;
- * Importance culturelle de la faune ;
- * Travail plus ou moins temporaire ;
- * Chasse pour complément de salaire ;
- * Volonté non manifeste des décideurs ;
- * Problèmes liés à l'insuffisance des moyens humains au sein du MINEF ;
- * Méconnaissance des ressources dans les UFA ;
- * Perturbation des habitats.

2.3.2. Recommandations

Administration Forestière (MINEF)

- * Assurer une meilleure répartition des agents sur le terrain ;
- * Renforcer la capacité des agents habilités à dresser des Procès verbaux ;
- * Interdire, sinon réduire, les ventes de coupe et de récupération qui vont à l'encontre de la gestion durable des ressources forestières ;
- * Assurer la diffusion d'informations sur les tests d'aménagement forestier durable en cours ;
- * Favoriser la concertation pour une vision commune de l'avenir des provinces du Sud et de l'Est du Cameroun ;
- * Appliquer les mesures préalables à l'exploitation forestière ;
- * Prévoir dans les cahiers de charges les mesures de conservation/gestion durable des ressources forestières ;

Exploitants

- * Participer à l'élaboration du code de bonne conduite, et tester son application ;

- * Favoriser le partenariat avec les ONG sur les actions concrètes;
- * Prendre des mesures internes de gestion durable des ressources forestières;
- * S'ouvrir aux intervenants extérieurs;
- * Cibler les interventions sur les espèces de la classe A.

☞ **ONG, projets et initiatives régionales et nationales**

- * Témoigner à l'échelle internationale sur la situation locale ;
- * Informer sur les actions pilotes;
- * Participer à l'élaboration du code de bonne conduite;
- * Développer les capacités locales;
- * Sensibiliser, éduquer, former en matière de conservation / développement durable;
- * Mettre en oeuvre des projets pilotes concernant les activités alternatives;
- * Jouer le rôle d'interface entre les exploitants et les populations.

☞ **Bailleurs de fonds**

- * Financer les actions pilotes en collaboration avec les exploitants forestiers;
- * Tenir compte des réalités socio-économiques locales, dans le financement des projets et programmes.

Document et Exposé

1. La chasse et ses conséquences sur la conservation de la faune mammalienne en milieu forestier équatorial : cas de Mékas dans la réserve du Dja (Sud Cameroun) et Mambélé à l'Ouest de la réserve de Lobéké (Est du Cameroun), **M. Germain Ngandjui, Cameroun.**



Plantation de cacaoyers : activité de développement rural

2.4 - Groupe de travail 3 : Les outils pour intégrer les besoins de développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun

- **Modérateur :** Monsieur Raymond Mbitikon, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, RCA
- **Premier rapporteur :** Monsieur Jean Jacques Landrot, IFIA, France
- **Deuxième rapporteur :** Monsieur Schadrack Ondoua, MINEF, Cameroun

2.4.1. Constat

- * Inadéquation des ressources forestières nécessaires aux investissements industriels ;
- * Destruction de la faune et de la flore ;
- * Manque de coordination entre l'administration centrale, les populations, les ONG et les opérateurs économiques ;
- * Prise en compte insuffisante des besoins en développement des populations ;
- * Attitudes et mentalités inconséquentes face aux impératifs de conservation et de développement ;
- * Méconnaissance des textes réglementaires du fait de l'insuffisance de leur vulgarisation .

2.4.2. Recommandations

- * Assurer une meilleure planification et l'adéquation des ressources forestières aux industries en vue de sécuriser les investissements ;
- * Mettre en œuvre des plans d'aménagement, y compris pour les besoins de développement agricole ;
- * Encourager une gestion saine et transparente des ressources forestières au niveau de tous les acteurs ;
- * Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation sur les questions relatives au développement durable et à la conservation des écosystèmes forestiers ;
- * Favoriser la création d'emplois dans les sites forestiers par la création des usines de transformation sur les aires de coupe ;
- * Favoriser le partenariat entre les acteurs à tous les niveaux (local, régional et national) ;
- * Harmoniser les programmes d'études, les différents projets et les actions de développement mis en œuvre avec l'appui des bailleurs de fonds et des ONGs ;
- * Développer la création des forêts communautaires comme contribution à la conservation des écosystèmes ;
- * Renforcer les capacités de contrôle des services de l'administration.

2.4.3. Recommandations d'engagement des parties prenantes

IFIA :

- * Proposition pour l'élaboration et la promotion d'un code de déontologie ;
- * Promotion de la certification (OAB – OIBT) ;
- * Participation aux travaux de réduction de l'impact négatif de l'exploitation forestière et promotion de ces travaux.

ONG :

- * Promotion de l'élevage ;
- * Lutte contre le braconnage ;
- * Etude socio-économique sur les besoins des populations locales ;
- * Effort de coordination des interventions des parties prenantes ;
- * Diversification des produits de la forêt ;
- * Facilitation de la concertation et le dialogue par l'UICN ;
- * Sensibilisation, information et éducation des populations sur les objectifs de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles ;
- * Campagnes d'information à l'échelle internationale sur les besoins en développement des populations locales, notamment les bienfaits du désenclavement.

Bailleurs de fonds :

- * Coordination entre les bailleurs ;
- * Appui à la concertation entre toutes les parties prenantes.



Pépinière de Moabi (*Baillonella toxisperma*)

3 - COMMUNIQUE FINAL

A l'initiative du Ministère de l'Environnement et des Forêts, de l'UICN et de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), la conférence internationale sur la conservation des écosystèmes forestiers et le développement du Sud et de l'Est du Cameroun, organisée avec l'appui financier de la Commission européenne, s'est tenue à Yaoundé les 16 et 17 février 1999, sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Sylvestre NAAH ONDOA, Ministre de l'Environnement et des Forêts.

Ont pris part à cette conférence des représentants du secteur privé, des agences de coopération et de développement, des délégués du Burundi, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, et des représentants des ONG nationales et internationales.

Les objectifs de la conférence étaient de :

- faire des propositions pour concilier les besoins locaux et nationaux en développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun;
- analyser les interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers, et
- analyser les interactions entre les exploitations forestières, le braconnage, la chasse et les intérêts des populations locales (Bantou et Baka).

La journée du 15 février 1999 était consacrée à la visite d'un chantier d'exploitation forestière. Cette visite dans le chantier de la Société de Transformation Intégrée des Bois(TIB) situé à 45 Km de NANGA EBOKO (Département de la Haute Sanaga) a permis aux participants et aux journalistes de toucher du doigt les problèmes liés à l'exploitation forestière à travers des discussions avec l'exploitant forestier, les ouvriers et les populations locales.

La cérémonie d'ouverture proprement dite s'est déroulée le 16 février 1999 en présence du Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun. Elle a été marquée par quatre allocutions prononcées respectivement par :

- Monsieur Assitou NDINGA , Coordinateur Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale ;
- Monsieur Friedrich NAGEL, Chef de Délégation de la Commission européenne au Cameroun ;
- Son Excellence Monsieur Justin NDIORO, Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire, et
- Son Excellence Monsieur Sylvestre NAAH ONDOA, Ministre de l'Environnement et des Forêts.

Le Bureau de la Conférence était composé ainsi qu'il suit :

Président : Son Excellence Monsieur Sylvestre NAAH ONDOA, Ministre de l'Environnement et des Forêts ;

Vice Président : Son Excellence Monsieur Justin NDIORO, Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire ;

Premier Rapporteur : Monsieur Samuel MANKOTO, Ma Mbaelele, UNESCO, France.

Second Rapporteur : Madame Ursule ZANG ZANG, MINEF, Cameroun.

Les participants à la conférence ont par la suite écouté les communications correspondant aux thèmes ci-après, suivis de débats :

a) Les interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers avec trois exposés;

b) Les interactions entre les exploitations forestières, la chasse, le braconnage et les intérêts des populations locales avec trois exposés et un message particulier des Pygmées Bangyéli du Sud Cameroun. Ce message présenté par Monsieur Jacques NGOUN, leader Pygmée Bagyéli de Bipindi (Département de l'Océan), a attiré l'attention de la conférence sur la situation des Pygmées Bagyéli face à l'intensification de l'exploitation forestière industrielle;

c) Les outils pour intégrer les besoins en développement du Sud et de l'Est du Cameroun et la conservation des écosystèmes forestiers comportant quant à lui trois communications.

Les participants ont été répartis en trois groupes de travail correspondant aux trois thèmes abordés en séances plénières par la conférence.

Les travaux en groupes se sont déroulés de la manière suivante :

- 1) Constat des problèmes et dysfonctionnements relatifs au thème attribué au groupe;
- 2) Solutions envisagées et recommandations faites pour y remédier, et
- 3) Responsabilisation des parties prenantes pour une résolution consensuelle des problèmes .

Des travaux en groupes sont ressorties les principales recommandations¹ suivantes :

Groupe 1 : Interactions entre les infrastructures routières et les écosystèmes forestiers

- Rendre effective la réalisation d'études d'impacts environnementaux avant tout projet d'infrastructure routière et appliquer les recommandations qui en résultent ;

¹ Les recommandations intégrales des groupes de travail sont contenues dans le rapport-synthèse de la Conférence. Le Communiqué final reprend quelques unes de ces recommandations retenues par les membres des bureaux des groupes de travail.

- Adopter un mécanisme de coordination interministérielle de création et de gestion des routes et pistes forestières.

Groupe 2 : Interactions entre les exploitations forestières, la chasse, le braconnage et les intérêts des populations locales

- Elaborer un code de déontologie à l'usage des exploitants forestiers opérant dans la sous - région;
- Rechercher des sources de protéines alternatives afin de diminuer la pression sur les espèces animales sauvages;
- Créer des emplois pour des jeunes pouvant les détourner de la chasse commerciale ;
- Appuyer l'administration dans les opérations de suivi et de contrôle des activités forestières.

Groupe 3 : Outils pour intégrer les besoins en développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun

- Assurer la diffusion et la vulgarisation des textes en vigueur relatifs aux activités forestières;
- Etablir une plate-forme de concertation de tous les intervenants ;
- Développer les capacités locales de gestion durable des ressources naturelles.

Les travaux de la conférence internationale sur la conservation des écosystèmes forestiers et le développement du Sud et de l'Est du Cameroun se sont déroulés dans un esprit de cordialité, de compromis et d'entente mutuelle.

Fait à Yaoundé, le 17 février 1999

La Conférence

4. ECONOMIE DES ALLOCUTIONS PRONONCÉES

4.1. Allocution du Coordinateur Régional pour l'Afrique Centrale de l'UICN

* Dans son intervention, le Coordinateur Régional pour l'Afrique Centrale de l'UICN a tenu à rappeler la motivation profonde de la conférence: Comment concilier la conservation de la diversité biologique, la quête vers le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées ?

* Le choix des Provinces du Sud et de l'Est du Cameroun, se justifie, a-t-il dit, du fait qu'il s'agit d'un grand massif forestier de 116.784 Km² qui couvre environ 40% des aires protégées du Cameroun, dont la Réserve de Faune du Dja (550.000 ha), site du Patrimoine Mondial et Réserve de Biosphère de l'UNESCO. Près de 30% de la superficie de cette zone est sous exploitation forestière et produit en terme de bois, 3/5 de la production nationale. En plus, dans le contexte actuel des pays d'Afrique Centrale, lesdites provinces du Cameroun apparaissent comme un intéressant cas d'école :

- Plus de 160 espèces végétales et autant d'espèces animales dont le Gorille, l'Eléphant et la Picatharte chauve;
- 40 % des aires protégées du Cameroun dont la réserve de Biosphère du Dja;
- un secteur privé dynamique;
- de nombreux outils de gestion rationnelle de ces ressources, au rang desquels le plan de zonage du Cameroun méridional;
- un engouement de la communauté internationale pour la gestion raisonnée de ces ressources, qui se traduit par une trentaine de projets de conservation ou de développement financés par l'aide internationale pour lesquels on note une grande diversité et une grande divergence des approches et des ancrages aux institutions nationales; même si on observe une absence de concertation entre les acteurs sur le terrain, ainsi que des résultats limités au regard des efforts d'investissements et des espoirs suscités.

* L'UICN qui possède plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de la conservation s'attelle à mettre la CEFDHAC ou «Processus de Brazzaville» sur orbite et à appuyer le MINEF dans la mise en œuvre du plan de zonage du Cameroun méridional.

* Le Coordinateur régional a lancé un appel aux partenaires intéressés à se joindre à l'UICN pour assurer la publication du dictionnaire de langue Baka, véritable encyclopédie représentant cinquante années de recherche par le père BRISSON . Cet appel a été appuyé par Sœur Evelyne, de l'AAPPEC.

* Il a été proposé l'identification des messages forts à intégrer dans la future Déclaration de Yaoundé, un des résultats escomptés du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale qui se tiendra à Yaoundé le 18 Mars 1999.

4.2. Allocution du Chef de Délégation de la Commission européenne

* Il qualifie cette conférence de première du genre au Cameroun, dans la mesure où elle réunit différents acteurs, y compris les exploitants forestiers, qui se retrouvent pour échanger des idées sur une problématique dont l'enjeu est majeur : l'avenir des forêts tropicales humides d'Afrique Centrale.

* Pour la Commission européenne, le secteur de l'environnement constitue un domaine d'intervention majeur. La Commission européenne finance actuellement une multitude de projets au Cameroun et dans la sous-région parmi lesquels on peut citer: le Projet de Protection du Parc National de Korup, le Programme d'Appui à la CEFDHAC, le Projet APFT- Avenir des Peuples des Forêts Tropicales à travers l'Université Libre de Bruxelles, le Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) mis en œuvre et financé conjointement avec la Banque Mondiale et le Programme de gestion durable des forêts et de la certification mise en œuvre par le WWF - Belgique.

* Le Chef de Délégation de la Commission européenne a terminé son intervention en balayant quelques pistes de réflexion sur les attentes ou résultats escomptés de la conférence. Il s'agit des engagements très concrets que les différents groupes-cibles pourraient formuler comme contribution constructive de leur part.

Ainsi :

- de la part des exploitants forestiers: l'établissement et l'application d'un code de bonne conduite pour empêcher le braconnage dans leurs concessions;
- de la part du Gouvernement: l'engagement à mieux faire valoir la législation existante et à appuyer activement les efforts des exploitants forestiers et de tous ceux qui luttent contre le braconnage;
- de la part des Projets et ONG intervenant sur le terrain: la volonté de coordonner leurs actions et de maintenir un forum de débat et d'initiatives conjointes;
- de la part des ONG «lobbyistes» en Europe: l'engagement de rester plus objectives et constructives dans leurs campagnes médiatiques et de mieux tenir compte des besoins en développement des populations locales;
- de la part des bailleurs de fonds présents : l'engagement d'être plus fermes dans l'application des standards environnementaux qu'ils se sont donnés dans le cadre de leurs programmes de coopération.

4.3. Allocution de Son Excellence Monsieur le Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire.

* Le Cameroun a très tôt pris conscience de la nécessité d'exploiter judicieusement et rationnellement ses ressources naturelles dans le cadre d'un développement durable.

* Le Cameroun a adhéré sans réserve à différentes conventions internationales, notamment celles issues du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro (Juin 1992).

* Sur le plan de la volonté politique, le Cameroun s'est doté d'un arsenal de lois et de dispositions réglementaires. Des efforts constants sont menés pour améliorer le cadre juridique subséquent. Telle est, par exemple, la loi n° 94.01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche qui stipule en son article 11 que l'Etat du Cameroun est garant de la protection de la nature et de la biodiversité.

* Au nombre des actions concrètes engagées par l'Etat du Cameroun, le Ministre a cité plus spécialement la mobilisation de centaines de millions de francs CFA, sur ressources publiques, en 1983 et 1984 pour la sauvegarde du Parc National de Waza, victime d'une sécheresse inhabituelle.

* Le Ministre a rendu hommage à la mémoire des fonctionnaires disparus tragiquement dans l'exercice de leur noble mission de conservation de la nature. Il s'agit de MAHAMAT ABAYOURA, Conservateur du Parc National de Waza et des Gardes-chasses GARGA DJIRE, HASSAN ZIGLA, AMADOU GARBA et de bien d'autres tombés sous les balles des braconniers.

* Le Ministre s'est félicité de l'excellente coopération qui existe avec l'Union européenne et avec tous les autres bailleurs de fonds soucieux du développement durable.

4.4. Allocutions de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts .

* Au nom du Gouvernement du Cameroun, le Ministre a souhaité aux participants la chaleureuse et cordiale bienvenue au Cameroun, ainsi qu'un agréable séjour à Yaoundé, Capitale Politique et Siège des institutions nationales.

* Le cadre de la conférence a été tracé par le Ministre de l'Environnement et des Forêts qui a rappelé que l'objectif des présentes assises vise à formuler des propositions concrètes pour concilier les besoins nationaux en matière de développement et les préoccupations liées à la conservation des écosystèmes forestiers.

* Les résultats de cette Conférence visent à renforcer les capacités nationales de gestion du MINEF dans le domaine de la législation, de la sensibilisation et de la mise en œuvre des plans nationaux existants, notamment le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE).

* Le vœu du Ministre est que le présent document serve de base pour l'implication des populations locales dans les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour que la gestion durable des ressources naturelles soit une réalité.

* Comme son Collègue des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Environnement et des Forêts s'est félicité des résultats déjà obtenus dans le domaine de l'environnement avec l'aide de la Coopération internationale et a souhaité que tous les acteurs, loin de se coucher sur leurs lauriers, resserrent les liens pour relever le défi de la conservation et du développement durable.

* Le Ministre a souhaité que de telles rencontres soient périodiques.

Références bibliographiques

Ministère de l'Environnement et des Forêts, 1997.

-Convention sur la diversité biologique nationale. Rapport.

Ministère de l'Environnement et des Forêts, NEMP, 1996.

-Plan National de Gestion Environnementale. Vol.1.

Sournia G., 1998.

- Les aires protégées d'Afrique francophone, ACCT et Jean Pierre Monza, 272p.